

Lecture d'adresses diverses, lors de la séance du 20 février 1790 au soir

Citer ce document / Cite this document :

Lecture d'adresses diverses, lors de la séance du 20 février 1790 au soir. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XI - Du 24 décembre 1789 au 1er mars 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1880. pp. 659-660;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1880_num_11_1_5814_t1_0659_0000_2

Fichier pdf généré le 10/07/2020

sentiments qui nous animent interrompe un instant vos immenses travaux, et que la trop faible expression de notre entier dévouement retentisse dans votre Assemblée auguste. Restaurateurs des droits du peuple, vous, qui malgré de longs orages, élevez, avec une persévérance infatigable, l'éclat de notre bonheur, recevez le serment solennel que nous faisons sous les drapeaux de la patrie, de mourir, s'il le faut, pour le soutien de vos décrets, de leur rester fidèles, ainsi qu'au meilleur et au plus chéri des Rois; de confondre toujours nos vœux, nos intérêts, avec ceux de la grande famille dont vos heureux travaux vont rapprocher les membres trop longtemps désunis; de ne reconnaître enfin d'autres devoirs que ceux que vous avez avoués, d'autre liberté que celle que vous avez fondée.

Nous ne redoutons plus les vains efforts de cette hydre effrayante dont vos mains victorieuses ont écrasé les têtes renaissantes; mais nous vouons à l'opprobre et à l'infamie les perfides, indignes du nom de Français, qui, dans l'espoir de la reproduire, pourraient former des projets, ou fomenter des associations contraires à vos principes régénérateurs.

Adresse de la ville d'Alençon, contenant les témoignages de sa juste reconnaissance pour l'Assemblée nationale, une adhésion absolue à tous ses décrets, et le serment de fidélité prêté par tous les citoyens de cette ville à la constitution et au maintien des décrets sanctionnés par le Roi.

Adresse de M. Viochet, curé de Maligny, député du bailliage de Troyes, qui, profondément affligé de ce qu'une indisposition aussi longue que douloureuse l'a obligé de s'absenter de l'Assemblée nationale, et l'a surtout privé de jouir de la présence de notre vertueux monarque dans la séance du 4 de ce mois, prête entre les mains de l'Assemblée le serment civique. Il annonce que tous les citoyens de sa paroisse ont prêté ce même serment, après avoir entendu avec les plus vifs transports de joie et de reconnaissance la lecture du discours du Roi.

Adresse de la ville de la Suze en Maine, présentée par le sieur Nicolas-Louis Juteau, son député extraordinaire; elle sollicite un chef-lieu de canton.

Adresse des juges et consuls de la ville de Troyes; ils prêtent entre les mains de l'Assemblée le serment civique.

Adresse du même genre de la milice nationale de Châtellerault, et des officiers du siège des monnaies de Nancy.

Adresse de la ville de Saint-Gautier en Berry; elle sollicite un district, ou du moins un canton.

Adresse de MM. de Cambacérès, Cambon et Allut, députés-suppléants de la sénéchaussée de Montpellier, qui présentent à l'Assemblée nationale un acte passé par-devant notaires, contenant leur serment civique.

Adresse des officiers municipaux et habitants de la ville de Chevreuse: réunis dans l'église paroissiale, ils ont prêté avec enthousiasme le serment des bons citoyens. Les habitants se sont principalement engagés de payer tous les impôts avec autant de zèle que d'exactitude.

Adresse de la Roche-la-Molière en Forez; elle fait le don patriotique du produit de la contribution sur les ci-devant privilégiés.

Adresses des Pièves d'Ampugnani et Cassaconi en Corse, contenant le procès-verbal de formation d'un comité général, à l'effet de maintenir le bon ordre et de calmer la fermentation que de

faux bruits ont excitée dans ce pays. Il constate par ce procès-verbal que les habitants ont élu M. de Paoli commandant en chef de l'île, dans l'espoir que l'Assemblée nationale et le Roi daigneront agréer et confirmer ce choix.

Adresse de la ville de Louviers, portant l'expression de l'allégresse de tous les habitants à la nouvelle de la mémorable journée du 4 de ce mois.

Adresse des anciens officiers municipaux de la ville de Lorient; ils annoncent que les déclarations patriotiques s'élèvent déjà à la somme de 303,265 livres 16 sols.

Adresse de la garde nationale de la ville de Cosne-sur-Loire, qui, en présence de la commune, a prêté le serment civique.

Adresses des nouvelles municipalités de la ville de Troyes, de celle de la Ferté-sous-Jouarre, de celle de Bonneval, de la communauté d'Eurville-sur-Marne, de celle de Saint-Martin-lès-Doulangis, de la ville de Châteaudun, de celle de Tonny-Charente en Saintonge, de celle de Mirepoix, de la commune d'Osmond, de la ville de Soubise, de celle de Marmande, de la communauté de Comey-l'Abbaye, de celle de Marolles en Brie, du bourg de Formerie, de la ville du Havre, de la communauté d'Arpajon, de celle de Bonnaguil, de celle du Pujole, de la communauté de Panillac en Médoc, de la ville de Neubourg, des paroisses de Changy, Merlant et Outrepont, de la ville de Saint-Germain-en-Laye, de celle de Cannes en Provence, de celle de Thiancourt, du bourg d'Aman en Nivernais, de la communauté de Marsal, de la ville d'Hasbourg en Alsace, de la communauté de Turgy, de la communauté de Garnier en Bas-Dauphiné, de la ville de Chource en Champagne, de la ville de Florac en Gévaudan, du bourg de Moirans en Dauphiné, de celui de Sansons, de la ville de Provins, des communautés de Saint-Genis et de Pont-l'Abbé, de la ville d'Orléans, de la communauté de Corteron, de la ville de Tours, de celle de Brouage, de la communauté de Saint-Germain-du-Val en Anjou, de la ville de Montméty, de la communauté de Saint-Aignan en Saintonge, de la ville du Donjon, de la ville de Breteuil, de celle de Pornic en Retz, de la communauté de Pellox, de la ville d'Honstchoote, de celle de Dortan, et de la ville de Lagnieu en Bugey, de la communauté de la Caillière en Bas-Poitou, de la ville de Bagnols en Languedoc, de celle de Beaume-les-Dames en Franche-Comté, et de celle de Braine, près de Soissons.

La municipalité de la ville de Bonneval expose la nécessité urgente où elle se trouve d'exercer la police; elle demande si, provisoirement, elle ne peut pas s'arroger l'exercice de cette portion du pouvoir judiciaire.

Le bourg d'Aman demande une justice royale, et que sa municipalité s'étende sur les communautés qui l'entourent.

Les officiers municipaux de la ville de Provins supplient l'Assemblée de vouloir bien leur tracer une ligne de démarcation qui leur serve de boussole, et fixe clairement les limites de leurs opérations.

La ville de Chource et les communautés de Saint-Genis et de Pont-l'Abbé sollicitent une justice royale.

La commune de Courteron demande un juge de paix.

Adresse du comité de la ville de Châteaulin en Basse-Bretagne, portant annonce d'un don patriotique de la somme de 4,159 livres 6 sous.

Adresse de la milice nationale de la ville de Saint-Clar en Lomagne.

Procès-verbal de la prestation du serment civique de la municipalité de Poissy près de Gien-sur-Loire.

Adresse des citoyens de la ville de Bernay, qui, assemblés pour la composition d'une municipalité constitutionnelle, ont unanimement, et avec transport, fait serment d'être fidèles à la nation, à la loi, et au roi, et de maintenir, de tout leur pouvoir, la constitution du royaume.

Procès-verbal de l'Assemblée des citoyens actifs de la communauté d'Hautevisne, près de Château-Thierry, qui demandent l'approbation de l'Assemblée nationale pour employer à former des ateliers de charité le produit des impositions des ci-devant privilégiés, tant des six derniers mois de l'année 1789 que de la présente année 1790.

Adresse des volontaires nationaux de la ville de Carhaix en Bretagne; ils dénoncent une dilapidation de biens ecclésiastiques.

Adresse des nouvelles municipalités de la ville d'Amiens, de celle de Gannat en Bourbonnais, et des communautés d'Agenville et Croisy en Picardie. Comme toutes les précédentes, elles présentent à l'Assemblée nationale le tribut de leur admiration et de leur dévouement.

Adresse des citoyens de la ville de Saint-Haon-le-Châtel en Forez, par laquelle ils ont renouvelé le serment de sacrifier leurs biens et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense des personnes inviolables des représentants de la nation, et l'exécution de tous leurs décrets; ils les supplient d'accepter la couronne civique, et la noblesse personnelle, déclarant que ceux d'entre eux qui possèdent ou posséderaient dans la suite des fonds dans leur ville ou son territoire seraient exempts de toutes sortes d'impositions.

Adresse d'adhésion et félicitation de la communauté des maîtres tailleurs d'habits de la ville de Paris; les représentants de cette corporation ont déposé sur l'autel de la patrie la somme de 1,965 livres 5 sous, tant en argent qu'en effets d'argenterie.

Adresse des officiers de la garde nationale et de la municipalité de Cahors, qui soumettent à l'Assemblée la conduite qu'ils ont tenue pour arrêter les désordres qui menaçaient leur ville et les propriétés des environs. Ils annoncent qu'à force de modération, et par une lettre circulaire qui invitait le peuple, qu'on avait égaré, à se conformer aux décrets de l'Assemblée, ils sont parvenus à rétablir l'ordre jusqu'à six lieues à la ronde, sans effusion de sang et sans coup férir.

Adresse de la nouvelle municipalité de la ville de Lunéville en Lorraine. Elle croit que le premier acte de son existence doit être de présenter à l'Assemblée nationale l'hommage de son respect et de son admiration.

Elle offre en même temps une caisse d'argenterie, qui sera remise incessamment à MM. les trésoriers des dons patriotiques.

Il a ensuite été fait plusieurs dons patriotiques.

MM. Bournel et Hibert, députés extraordinaires de la ville de Rhetel en Champagne, ont présenté, au nom de leur ville, 33,000 livres pour la contribution patriotique, et ont fait le serment civique au nom des habitants dont ils sont les députés.

M. Bouteville-Dumetz, député de Péronne, offre de la part de M. Goyse, ancien capitaine de vaisseau, une année du traitement que cet officier touche sur les fonds de la marine.

Six écoliers de la pension de M. Lizat donnent 519 livres.

M. Doff, député extraordinaire de la ville d'Obernheim, en Alsace, dépose sur l'autel de la patrie une somme de 17,000 livres. La ville demande un bailliage royal : son mémoire est renvoyé au comité de constitution.

M. **Alexandre de Lameth** dépose une adresse des habitants de la paroisse de Falvy, qui est ainsi conçue :

« Nosseigneurs, l'Assemblée nationale est chargée de notre volonté; donc ses droits sont nos ordres; chacun de nous, souverain en elle, croirait manquer à la constitution et à la raison en se permettant de lui offrir une adhésion postérieure à celle de la nomination des députés; mais plus nous réfléchissons sur ses décrets et plus nous les trouvons sages. Livrons-nous au plaisir d'offrir à cette auguste Assemblée (organe de la nation) l'hommage de la reconnaissance que nous lui devons pour la fermeté inébranlable avec laquelle elle a manifesté nos intentions. Nous, citoyens actifs et autres membres de la commune de Falvy, assemblés extraordinairement par notre nouvelle municipalité pour entendre la lecture du discours du Roi, charmés des sentiments que Sa Majesté annonce, persuadés qu'ils sont maintenant gravés, d'une manière ineffaçable, au fond de son cœur, et convaincus que le seul obstacle qui pourrait retarder actuellement la jouissance du bonheur que la constitution procurera à toutes les classes de citoyens, et plus particulièrement encore à celle des cultivateurs, ne pourrait provenir que des embarras dans les finances, prolongés par un manque de patriotisme de leur part, avons arrêté sur le champ :

« 1° D'augmenter notre contribution patriotique pour laquelle nos déclarations étaient faites depuis longtemps; et notre maire nous ayant donné l'exemple de doubler son bon, nous l'avons suivi;

« 2° De renoncer à la part de diminution de taille que devait procurer l'imposition des ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois de 1789 et de remettre la disposition de cette somme à l'Assemblée nationale, pour être employée par ses ordres aux besoins de la patrie;

« 3° De supplier l'Assemblée nationale de vouloir bien recevoir l'invitation que nous faisons entre ses mains, à tous les Français, nos chers concitoyens, de rapprocher par un pareil sacrifice l'époque du bonheur que nos législateurs nous ont préparé par leurs travaux.

« Au village de Falvy, ce 18 février 1790.

« Signé : LE ROI, maire; PECQUEUX, DUCLAQUET, officiers municipaux; JARRY, curé et procureur de la commune; SEBRAY, secrétaire. »

La commune de Maffy-l'Évêque fait l'offrande d'une somme de 1,000 livres.

Les citoyens du district de Saint-Marcel assurent l'Assemblée de la tranquillité qui règne parmi eux, et font un don de quatorze paires de boucles, un porte-col et de 581 livres 4 sols argent monnayé.

M. **Thouret**, au nom du comité de constitution, fait le rapport d'une contestation élevée à Rouen, au sujet de l'organisation de la municipalité. Il rend compte des moyens employés par une malveillance anti-patriotique pour mettre le